

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
048-200085223-DE_016_2026-DE

AG E D I

République Française
LOZERE
MONTs DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en
exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de
séance :

Jacqueline LIZZANA

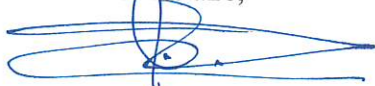
DE_016_2026 - Objet : Désignation d'un correspondant tempête

Le Maire expose au conseil municipal qu'Enedis demande à ce que soit désigné un correspondant tempête parmi les élus du Conseil Municipal.

En cas d'aléa climatique, le correspondant tempête pourrait ainsi être un relais entre la commune et Enedis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de désigner Monsieur Fabrice HANQUEZ comme correspondant tempête.

La Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>